

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA CARTE DE COMMERÇANT VOLANT -
CHOISY LE ROI
Année 2026 / 2027**

Dans le cadre de la gestion et de l'organisation des marchés de la ville, une carte de Commerçant Volant sera désormais exigée pour toute participation aux marchés municipaux à partir du 1^{er} décembre 2026.

Cette carte ne se substitue pas à la carte de commerçant ambulant réglementaire au sens du code de commerce délivrée par les chambres consulaires.

Elle ne procure aucune autorisation d'occupation du domaine public (AOT). Par conséquent, elle ne confère aucunement l'accès à un emplacement permanent.

[Formulaire de demande obligatoire à l'obtention de la carte de commerçant volant de Choisy-Le-Roi]

NOM et PRENOM

Adresse complète (du / de la gérant·e) :

.....

Téléphone :

Mail :

[Toute demande doit indiquer la nature des biens et/ou produits concernés]

NATURE PRÉCISE DES PRODUITS VENDUS :

.....

.....

.....

DEROGATION POUR UN·E EMPLOYE·E :

La carte ne pourra être présentée que par la personne désignée par celle-ci, ou, par dérogation, à un employé dûment habilité et enregistré par les services de la mairie.

Dans le cas où vous voudriez désigner un représentant il doit être muni d'une procuration.

Documents à fournir aux services de la mairie :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) URSSAF

Signature avec la mention « lu et approuvé » le Règlement des marchés communaux (consultable sur www.choisyleroi.fr)

***Approuver le règlement ne vaut pas pour acceptation d'une place sur le marché.**

Protection des Données Personnelles

Les informations personnelles que vous indiquez sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique. La ville de Choisy-le-Roi traite vos données sur la base de l'intérêt légitime afin d'assurer le bon suivi de votre dossier. Elles seront utilisées uniquement dans le but pour lesquelles elles ont été collectées et pour une durée de 10 ans. A l'issue de cette période ces dernières seront transférées aux archives. Toute utilisation commerciale ou politique est exclue. Conformément à la loi « Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 dans sa version en vigueur, ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Ce droit peut être exercé par mail : dpd@choisyleroi.fr ou par courrier à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville Place Gabriel Péri 94600 Choisy-le-Roi. Vous serez ensuite recontacté(e), dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande (article 12 du RGPD), par le service compétent soit par courriel, soit par courrier postal. Si votre demande est complexe ou nécessite la recherche de documents nombreux ou spécifiques, ce délai peut être prolongé.

☐ **Je confirme avoir pris connaissance de l'utilisation de mes données personnelles par la ville de Choisy-le-Roi**

NOM :

PRENOM :

Fait à :

Le :

SIGNATURE :

<i>LISTE DES FORMALITES OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE AFIN D'OBTENIR UNE CARTE DE COMMERCEANT VOLANT DE CHOISY-LE-ROI</i>
--

Vous devez être inscrit au Registre du commerce

- Copie de la carte de commerçant ambulant des chambres consulaires (CCI, CMA)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois (à mettre à jour tous les 4 mois)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Formulaire de demande dûment complété



IMPORTANT

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

Votre dossier complet doit être retourné sur rendez-vous, du 7 septembre au 20 octobre 2026 :

Prenez votre rendez-vous en ligne dû à partir du 01 août en scannant ce QR code :



MAIRIE DE CHOISY LE ROI

Place Gabriel Péri

94600 CHOISY-LE-ROI

Pour tous renseignements : Service COMMERCE ET MARCHES FORAINS : Tél : 01.78.68.40.80

commerces.marches@choisyleroi.fr